

La délégation départementale
de l'Allier

Affaire suivie par :
Guillaume LE-NEURES / Julien NEASTA
Service Santé Environnement
04 81 10 62 49
ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

Réf. : 179361

Caroline CAUNES
DDT ALLIER - DIR DEP DES TERRITOIRES
51 Boulevard Saint-Exupéry
CS 30110
03403 YZEURE CEDEX

Yzeure, le **30 JUL. 202**

Objet : PCAET de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Vous m'avez saisi, dans le cadre de l'avis de l'Etat, sur le dossier cité ci-dessus. Mon avis porte sur le volet santé de ce projet, **c'est-à-dire l'impact présumé du projet sur la santé des riverains.**

1. Analyse du contexte du projet, enjeux sanitaires à intégrer :

La communauté d'agglomération de Moulins (CAM) porte un projet de PCAET sur son territoire, composé de 44 communes, comptabilisant environ 65 500 habitants.

Les thématiques visées par le PCAET sont variées, tel que l'aménagement, l'urbanisme, l'environnement, la gestion des déchets, la gestion de l'énergie ou encore le développement des énergies renouvelables. Ces thématiques sont réparties sur plusieurs fiches actions devant être mise en œuvre sur le territoire de la CAM. Ces actions seront menées par la communauté d'agglomération et/ou par des partenaires.

Des enjeux sanitaires ressortent des fiches actions, notamment sur celles traitant les thématiques de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur, de l'amélioration de la gestion de ressources en eau ou encore sur celle mettant en avant l'intégration des enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme.

En complément, et pour chaque thématique du présent avis, des exemples d'actions à mettre en place seront présentés. Ces exemples ont pour but de compléter le PCAET au travers des actions générant des cobénéfices pour la santé des populations, ainsi que pour le PCAET de la CAM.

Pour information, un cobénéfice est un effet positif induit par la réalisation/mise en place d'une action. A titre d'exemple, une action sur la mobilité va générer des cobénéfices sur la qualité de l'air (amélioration de la qualité de l'air), sur l'activité physique (incitation à la marche, au vélo), sur le cadre de vie (créer des aménagements plus agréables, et donc favoriser les déplacements doux), et donc sur la santé des populations (incitation aux exercices physiques, réduction des maladies cardiovasculaires).

Les thèmes comprenant des enjeux sanitaires sont :

- **Agriculture et gestion et protection de la ressource en eau ;**
- **Habitat et air intérieur ;**
- **Transport, mobilité et air extérieur ;**
- **Urbanisme et cadre de vie et milieux naturels.**

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 - www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr



2. Analyse du caractère complet du PCAET, rappel des principes, des enjeux et des bénéfices pour la santé humaine :

Pour cet avis, le rapport environnemental, le plan d'action ainsi que le diagnostic ont été étudiés.

Dans le dossier, l'analyse des impacts pressentis sur la santé humaine est présentée dans le diagnostic du PCAET. Un état des lieux de ces risques y est décrit, les actions et l'étude environnementale apporte des informations complémentaires sur le territoire de la CAM.

A. Agriculture, gestion et protection de la ressource en eau :

Rappel du contexte du PCAET :

Les actions de l'axe 4.1 « Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique » font part d'une volonté de préserver les ressources en eau que ce soit en quantité ou en qualité. Il est précisé dans le plan d'action de la CAM qu'une attention particulière doit être apportée aux ressources, notamment lors des périodes de sécheresse. En parallèle, d'autres actions seront mises en œuvre sur l'optimisation de la gestion de l'eau potable, le changement des pratiques agricoles ou encore sur la préservation des ressources et des cours d'eau.

Les actions de l'axe 4.2 « Accompagner la résilience de l'agriculture locale » mettent en avant des démarches agricoles devant s'adapter au changement climatique. Pour cela, un changement des méthodes d'exploitation agricole est prévu, ainsi que des expérimentations d'élevage sont envisagées pour améliorer le stockage carbone sur le territoire.

Ainsi, les axes du PCAET concernant la thématique de l'agriculture et la gestion des ressources en eaux sont :

- Promouvoir des pratiques agricoles raisonnées en zones sensibles ;
- Favoriser les couverts végétaux afin de limiter le ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols ;
- Réutiliser les eaux traitées en sortie de STEP ;
- Prendre en compte les zones humides sur son territoire ;
- Maintien des paysages et préservation des cours d'eaux ;
- Optimiser les usages de l'eau destinées à la consommation humaine ;
- Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique ;
- Assurer la préservation des ressources en eau réservées pour l'alimentation en eau potable ;
- Renforcer la sécurisation et l'interconnexion des réseaux d'eau destinée à la consommation humaine.

16 zones de captages sont présentes sur le territoire de la CAM pour l'alimentation en eau potable (7 dans le périmètre de l'agglomération et 9 en bordure)

L'ensemble des captages en fonctionnement font l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Il faut noter que 3 captages sont définis comme prioritaires par le SDAGE Loire-Bretagne (les terriens à Gannay-sur-Loire, l'hirondelle à Toulon-sur-Allier et les drives à Trévol).

Il est également précisé dans le rapport environnemental, que l'équilibre besoins/ressources du territoire est positif, l'objectif étant de faire perdurer cet état, il convient de prévoir l'évolution potentielle du nombre d'habitant du territoire quand ce bilan quantitatif.

En complément, la mise en place de solutions d'interconnexion ou de sécurisation des eaux doivent être réfléchies sur le territoire de la CAM.

Avis sanitaire :

Les actions proposées dans le PCAET concernant la gestion des ressources en eau correspondent en partie au programme d'action de l'Agence de l'Eau, aux missions des CLE du SDAGE Loire-Bretagne et des SAGE Allier Aval et Yèvre Auron, et à l'action 15 du PRSE3 de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. **Ces actions semblent se rapprocher de la mise en place d'un PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau).**

Le rapport environnemental détaille que 6 gestionnaires sont présents sur le territoire (3 SIVOM, 2 SIAEP et 1 service indépendant).

La multiplicité des gestionnaires ne doit pas faciliter pas la communication, notamment lors d'événements indésirables (sécheresse, inondation, période d'étiage prolongée, pollution accidentelle ou chronique des ressources ou encore panne des systèmes de distribution et de production).

Ainsi, des réunions entre les gestionnaires et les collectivités sont à prévoir afin de coordonner les actions à mener sur la sécurisation des réseaux de production et de distribution, mais également sur les actions à engagées en cas d'évènements indésirables. En parallèle, ces temps d'échange devront permettre à sensibiliser les acteurs concernés pour limiter les impacts du changement climatique sur les ressources en eau et sur l'optimisation de la distribution (sécheresse et inondation notamment).

Les actions proposées dans le cadre de l'amélioration du modèle et des pratiques agricoles sont étroitement liées à la qualité de l'air, des sols et de l'eau. Les objectifs qui s'en dégagent doivent permettre l'amélioration de l'état de santé des populations. Il est à noter que la CAM prévoit la formation de référents ambroisie dans chaque commune de son territoire.

Pour rappel, l'ambroisie est une espèce végétale envahissante fortement allergène. Des moyens de lutte contre la prolifération de cette espèce doivent être mis en œuvre. La prise en compte de cette problématique reflète la volonté de la CAM d'améliorer la qualité de l'air extérieur et le cadre de vie de sa population.

Concernant les thématiques agricultures et gestion des ressources en eau, nous considérons les risques sanitaires comme faibles, les actions que propose la CAM via son plan d'action du PCAET sont jugées comme suffisantes.

La mise en œuvre de ces actions aura un impact positif sur la Santé Humaine, ainsi que pour la promotion et la mise en place du PCAET, on parle alors de cobénéfices.

Actions prévues	Cobénéfices et effets pour la Santé et pour le PCAET
Travaux de sécurisation et d'interconnexion sur le territoire de la CAM	- Augmentation et protection de la quantité d'eau dédiée à la consommation humaine ; - Sécurisation de l'eau destinée à la consommation humaine ; - Réduction des effets de sécheresse ; - Anticipation au changement climatique ; - Amélioration de la qualité de l'eau potable ; - Diminution des taux de chlore et de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les réseaux d'eau destinée à la consommation humaine. - Anticipation des besoins futurs en eau ; - Amélioration de l'accessibilité à l'eau potable.
Sécurisation des ressources en eau	- Réduction des intrants liés aux pesticides ; - Amélioration de la qualité de l'air extérieur ; - Protection qualitative et quantitative des ressources en eau destinées à la consommation humaine ; - Réduction du déficit quant à la disponibilité des ressources ; - Augmentation de la capacité de dilution des cours d'eau ; - Diminution des pollutions aquatiques ; - Amélioration de la qualité de l'eau potable ; - Réduction des phénomènes de sécheresse lié au changement climatique.

Préservation des cours d'eau alluviaux et de leurs nappes	- Augmentation de la capacité de dilution des cours d'eau ; - Diminution des pollutions aquatiques ; - Amélioration de la qualité de l'eau potable ; - Réduction des effets de sécheresse ; - Réduction du risque d'eutrophisation ; - Augmentation de l'effet de séquestration du carbone ; - Création de zones de fraîcheur à proximité des cours d'eau ; - Amélioration des capacités de stockage des nappes.
Adapter les cultures au changement climatique	- Amélioration de la quantité d'eau disponible ; - Amélioration de la qualité de l'eau ; - Réduction de la pollution de l'air aux pesticides ; - Amélioration de la qualité de l'air ; - Réduction des polluants présents dans l'eau ; - Réduction des phénomènes de sécheresse liés au changement climatique ; - Réduction des besoins en eau.
Réutilisation des eaux traitées des STEP du territoire	- Amélioration de la quantité d'eau potable disponible ; - Amélioration de la protection quantitative des ressources ; - Réduction des prélèvements d'eau dans le milieu naturel ; - Réduction des phénomènes climatiques indésirables (étiages, sécheresse, inondations) ; - Réduction des consommations d'eau potable.
Développer de nouvelles pratiques agricoles	- Amélioration de la qualité de l'air ; - Augmentation de l'effet de séquestration du carbone ; - Réduction des besoins en eau ; - Mise à disposition de produits plus sains ; - Amélioration de la qualité des sols (capacité de stockage d'eau et de séquestration du carbone) ; - Amélioration de la qualité de l'eau.
Agir contre la prolifération de l'ambrosie en milieu agricole	- Amélioration de la qualité de l'air extérieur ; - Réduction des pollens qui ont un potentiel allergisant pour l'Homme.
Former des référents ambrosie dans chaque commune du territoire	- Amélioration de la qualité de l'air extérieur ; - Réduction des risques liés aux maladies respiratoires ; - Réduction du risque allergène liés aux pollens ; - Lutte contre la prolifération des espèces végétales envahissantes ; - Lutte contre la dispersion des pollens ; - Amélioration du cadre de vie, de l'aménagement et de l'urbanisme favorable pour la santé.
Prendre en compte les zones humides	- Amélioration de la qualité de l'eau ; - Augmentation de l'effet de séquestration du carbone ; - Réduction des phénomènes de sécheresse liés au changement climatique ; - Amélioration de la qualité de l'eau ; - Réduction des phénomènes d'inondation.

En complément des actions déjà prévues par la CAM, nous recommandons des actions supplémentaires dans le plan d'action du PCAET, afin de significativement renforcer les cobénéfices pour la Santé Humaine tout en s'insérant dans la démarche PCAET du territoire de la CAM. Les actions présentées ci-après sont données à titre d'exemple, celles-ci s'inscrivent parfaitement dans les thématiques Eau et Agriculture et peuvent compléter le plan d'action du PCAET de la CAM.

Actions à prévoir	Cobénéfices et effets pour la Santé et pour le PCAET
Initiation d'un PGSSE	- Amélioration de la qualité de l'eau destinées à la consommation humaine ; - Augmentation et protection de la quantité d'eau dédiée à la consommation humaine ; - Sécurisation quantitative de l'eau destinée à la consommation humaine ; - Amélioration des conditions d'hygiène des populations ; - Réduction du risque microbiologique. - Amélioration de la gestion des eaux ; - Amélioration de la distribution des eaux ; - Anticipation des contaminations et des non-conformités ; - Réduction des intrants liés aux pesticides ; - Amélioration de la protection des installations de production et de distribution des eaux.